



**Industrie Cartarie Tronchetti S.p.A.**

**CODE D'ÉTHIQUE**

*Nous dessinons l'avenir qui nous attend,  
avec nos actions quotidiennes,  
en s'inspirant de nos valeurs*

## INDEX

- **AVANT-PROPOS**
  - Racines italiennes, vision internationale
  - Vision et mission du groupe ICT
  
- **DISPOSITIONS GÉNÉRALES**
  - Pourquoi nous avons un code d'éthique
  - Champ d'application et destinataires
  - Diffusion et formation
  - Information et clarifications
  - Le rôle et les responsabilités du manager
  - Le respect de la loi et la responsabilité individuelle pour la réputation des ICT
  
- **NOS VALEURS**
  
- **NOS PRINCIPES**
  - **CENTRALITÉ DES PERSONNES**
    - L'importance et la valeur de la personne
    - La protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail
  
  - **LA VALEUR DES CONSOMMATEURS ET DES RELATIONS COMMERCIALES**
    - Les consommateurs et la qualité des produits
    - Les relations commerciales
      - Les clients
      - Les fournisseurs
  
  - **LA VALEUR DE LA DURABILITÉ ET DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE**
    - Environnement
    - Communauté
  
  - **COMMENT NOUS TRAVAILLONS**
    - Légalité
    - Prévention des conflits d'intérêts
    - Transparence et équité dans la gestion comptable
    - Lutte contre le blanchiment d'argent et l'auto-blanchiment
    - Prévention de la corruption
    - Libre concurrence
    - Cadeaux
  
  - **COMMENT NOUS PROTÉGEONS LES DONNÉES ET LE PATRIMOINE DE L'ENTREPRISE**
    - Confidentialité et vie privée
    - Protection des données personnelles
    - Protection de la propriété industrielle et intellectuelle
    - Utilisation des actifs de l'entreprise et des systèmes d'information
  
  - **COMMENT NOUS GÉRONS LES RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS ET LES MÉDIAS**
    - Administration publique
    - Institutions et autres organisations
    - Dons et parrainages
    - Relations avec les médias
  
  - **SANCTIONS ET DISPOSITIONS FINALES**
    - Violations et conséquences des sanctions
    - Organe chargé de veiller à l'application du Code
    - Signalement des infractions
    - Approbation du code et des amendements

## ***Avant-propos***

### **Racines italiennes, vision internationale**

Le groupe ICT est une réalité internationale.

Notre présence sur les marchés européens avec des sociétés de production et commerciales en Italie, en Pologne, en Espagne, en France, en Allemagne et au Royaume-Uni nous permet d'être proches des clients et des consommateurs en étant à l'écoute de leurs besoins, en offrant un service fiable et en répondant à leurs attentes. Depuis sa création, ICT a fait le choix d'un positionnement ambitieux sur le marché, visant à s'imposer avec des produits de soins personnels et pour la maison de « première qualité » et à se différencier de ses concurrents dans le but de devenir le fabricant de référence pour les consommateurs et les clients, en gagnant leur confiance pour la qualité du produit fourni.

Le choix qualitatif initial est resté pratiquement inchangé dans le temps et a continué à inspirer les choix technologiques et de produit qui ont permis à l'entreprise de se développer et d'atteindre la dimension internationale qui est la sienne aujourd'hui.

Aujourd'hui, nos produits entrent quotidiennement dans la vie de millions de personnes en Europe par le biais de la Marque, les marques de distributeurs et la division B2B.

La qualité, l'innovation, le service, la durabilité et les valeurs fondamentales sont désormais bien ancrées dans la culture de l'entreprise et sont devenues son patrimoine.

#### **LA VISION ET LA MISSION DU GROUPE ICT**

Notre vision est orientée vers la création de valeur à long terme, basée sur des relations solides caractérisées par la confiance mutuelle, le respect et qui peuvent se refléter sur toutes les parties prenantes :

***« Être le fabricant de choix sur les marchés où nous sommes présents, grâce à la confiance que nous avons gagnée pour la qualité de nos produits, l'innovation, la fiabilité de nos services, la durabilité et la responsabilité sociale ».***

Afin de concrétiser cette vision, nous travaillons quotidiennement en maintenant notre promesse :

***« Fournir des produits et des services d'une qualité perçue comme supérieure aux clients et aux consommateurs, toujours de manière durable et responsable ».***

## ***Dispositions générales***

### ▪ ***Pourquoi nous avons un code d'éthique***

Le présent document (ci-après dénommé «Code d'éthique» ou «Code») indique et intègre les principes et les valeurs qui ont toujours été à la base de la culture d'Industrie Cartarie Tronchetti S.p.A. (ci-après dénommée ICT ou la société), considérés comme primordiaux pour la poursuite de l'objet social à travers une action efficace, efficiente et transparente, à laquelle la société se conforme et dont elle attend le respect le plus strict de la part de tous les destinataires.

Le respect du code d'éthique fait partie intégrante des devoirs de chaque destinataire, qu'il soit employé, collaborateur, fournisseur ou client.

Ce code d'éthique sert également de référence aux autres sociétés du groupe et est traduit dans les langues des pays dans lesquels nous opérons.

### ▪ ***Champ d'application et destinataires***

Le code d'éthique s'applique à tous les employés sans exception et aux personnes qui, au sein de la société, exercent des fonctions de représentation, d'administration ou de direction, ou qui en exercent, même de facto, la gestion et le contrôle, à ceux qui coopèrent et collaborent avec elle à quelque titre que ce soit dans la poursuite de ses objectifs et, plus généralement, à toute personne qui entretient des relations d'affaires avec l'ICT (ci-après dénommés les « destinataires »).

Tous les destinataires, sans distinction ni exception, doivent conformer leurs actions et leur conduite aux principes et au contenu du code dans le cadre de leurs fonctions et de leurs responsabilités, en étant conscients que le respect du code est un élément essentiel de la qualité professionnelle et une partie indispensable de leurs devoirs.

### ▪ ***Diffusion et formation***

L'ICT s'engage à diffuser le présent code d'éthique et ses mises à jour à tous les destinataires de la manière suivante :

- l'affichage sur les panneaux d'information des entreprises ;
- la transmission par courrier électronique, par courrier postal, par remise en main propre à des employés, des fournisseurs ou des tiers extérieurs à l'entreprise ;
- la publication sur son site institutionnel ;
- l'inclusion dans les contrats stipulés avec des tiers de clauses spécifiques établissant l'obligation pour ces tiers d'accepter et de respecter les dispositions incluses dans le présent code d'éthique.

Pour les employés, il existe également des plans de formation spécifiques, différenciés en fonction du rôle de l'entreprise, afin de transmettre à chacun une sensibilisation permanente aux valeurs et aux normes.

### ▪ ***Information et clarifications***

Il est conseillé de conserver une copie du code d'éthique pour s'y référer en cas de doute.

Toutefois, il faut garder à l'esprit qu'aucun document n'est en mesure de prévoir ou de répondre à toutes les éventualités. Si des doutes subsistent, les personnes de contact des entreprises respectives sont toujours disponibles pour toute clarification.

### ▪ ***Le rôle et les responsabilités du manager***

Les personnes occupant des postes de responsabilité ou de gestion doivent :

- transmettre par l'exemple l'importance du respect des dispositions du code d'éthique, dont les principes ne sont pas facultatifs et qui doivent donc toujours être respectés ;
- contrôler le respect effectif de celui-ci ;
- être toujours prêt et disposé à répondre à toute demande de clarification.

- ***Le respect de la loi et la responsabilité individuelle pour la réputation des ICT***

ICT mène ses activités dans le respect total des lois nationales, européennes et internationales applicables et conformément aux normes les plus élevées en matière de comportement professionnel et éthique. Toutes les activités exercées pour le compte de l'entreprise doivent être réalisées avec la plus grande diligence, le plus grand professionnalisme et la plus grande fiabilité. Chacun doit exercer ses activités avec un engagement à la hauteur de ses responsabilités, en protégeant la réputation d'ICT et de l'ensemble du groupe.

La confiance que les partenaires accordent à ICT et la réputation de l'entreprise dépendent du comportement de chacun d'entre nous.

## ***Nos valeurs***

### **La passion pour l'excellence**

Nous mettons de la passion et du courage dans notre travail et visons l'excellence dans une perspective d'amélioration continue.

Nous écoutons attentivement les besoins des consommateurs et des clients afin de fournir des produits et des services toujours meilleurs et de gagner leur confiance.

Pour croître, nous devons innover et nous distinguer, rendre nos processus simples, standardisés et efficaces. C'est pourquoi nous encourageons l'initiative, l'acceptation de risques calculés et d'erreurs comme méthode d'apprentissage pour atteindre l'excellence.

Nous nous remettons toujours en question, même en cas de succès, car nous savons que nous pouvons toujours faire mieux.

### **Responsabilité pour l'avenir**

Nous respectons l'avenir des personnes, de la communauté et de la planète.

Nous utilisons les ressources de manière responsable, en nous efforçant d'en assurer la disponibilité pour les générations futures.

Nous sommes solidaires les uns des autres, nous aidons ceux qui sont dans le besoin, nous sommes reconnaissants à la communauté qui nous accueille et nous permet de nous développer, en restituant une partie de la valeur que nous générons.

Nous sommes conscients que chacun d'entre nous peut contribuer à créer une meilleure planète, même par de petits gestes, et c'est pourquoi nous encourageons les idées et les actions qui nous rendent plus durables.

### **Intégrité et honnêteté**

Nous agissons avec intégrité et honnêteté, de manière responsable et transparente, les uns envers les autres, envers les consommateurs, les clients, les fournisseurs et la communauté.

L'exemple que nous donnons par notre comportement renforce la réputation d'ICT et la confiance qui nous est accordée.

Faire les bonnes choses, de la bonne manière, toujours, sont les fondations sur lesquelles construire des relations solides et à long terme.

### **Leadership**

Nous sommes conscients que l'entreprise est un bien commun, un moyen de créer de la richesse et de la valeur au profit de toutes les parties prenantes et de la communauté, qui doit prospérer et se développer dans le temps.

Nous nous comportons tous comme des leaders, nous savons prendre des responsabilités et nous nous engageons à atteindre les objectifs de l'entreprise, étape par étape, avec une vision à long terme,

Nous considérons l'entreprise comme la nôtre, nous agissons tous comme des propriétaires, nous traitons les actifs de l'entreprise avec soin, conscients que nous devons les utiliser de manière appropriée.

### **Confiance et respect**

Nous faisons confiance à nos collègues et nous nous efforçons de gagner la confiance des autres, en travaillant avec qualité, professionnalisme et fiabilité.

Nous agissons avec respect envers toutes les personnes avec lesquelles nous interagissons afin d'instaurer un climat de confiance.

La confiance et le respect mutuel sont la base de relations harmonieuses, d'une bonne entente et de notre solide réputation.

### **Cohésion, collaboration et partage (travail en équipe)**

La base de notre développement est la cohésion entre les personnes et la fierté de ce que nous faisons.

Nous sommes ouverts d'esprit et apprécions les différents points de vue, c'est pourquoi nous considérons le pluralisme culturel et la diversité comme un avantage concurrentiel.

Nous travaillons en collaboration, tant au niveau local qu'au niveau du groupe, en tant qu'équipe unie, avec engagement et motivation, de manière responsable et dans le respect de la communauté, inspirés par des valeurs communes et partagées.

Nous savons que nous grandissons et réussissons ensemble, bien plus que nous ne pouvons le faire seuls.

## **Nos principes**

### **La centralité des personnes**

- **L'importance et la valeur de la personne**

*Pour ICT, les ressources humaines représentent une valeur indispensable et précieuse pour le développement et la croissance de l'entreprise.*

Nous croyons en la valeur de l'individu, respectons sa diversité culturelle et individuelle, et sommes inspirés par les principes de coopération, de partage, d'égalité des chances, de liberté et de respect qui nous guident dans nos activités quotidiennes, afin que l'énergie et la créativité des individus puissent trouver leur pleine expression et leur satisfaction dans la réalisation de leur potentiel.

Nous nous engageons à créer un environnement sain, sûr et gratifiant pour tous nos collaborateurs.

Le bien-être au travail se concentre sur la santé physique et mentale, le développement personnel et professionnel, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ainsi que l'implication et la participation.

Investir dans le bien-être des personnes permet d'améliorer le climat général de l'organisation et d'accroître la satisfaction au travail.

Le conditionnement illégal ou les contraintes excessives ne sont pas autorisés, et les conditions de travail sont encouragées de manière à permettre l'épanouissement de la personnalité et le développement du professionnalisme de la personne.

Nous exigeons et garantissons qu'aucun harcèlement, brimade ou comportement discriminatoire fondé sur l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle, la race, la couleur, la langue, la nationalité, les opinions politiques et syndicales, les croyances religieuses, l'état matrimonial et familial, le handicap ou d'autres caractéristiques personnelles non liées au travail ne se produise dans l'environnement de travail et dans l'exercice de toutes les activités de l'entreprise.

Dans la sélection et la gestion du personnel, nous adoptons des critères d'égalité des chances, de mérite et de valorisation des aptitudes, des compétences et du potentiel des individus, en nous efforçant de veiller à ce que l'autorité soit exercée de manière juste et équitable, en évitant toute forme d'abus.

Nous nous engageons également à offrir, dans le plein respect des dispositions légales et contractuelles applicables, les mêmes opportunités d'emploi à tous les travailleurs, en veillant à ce qu'ils puissent bénéficier d'un traitement réglementaire et salarial équitable, fondé exclusivement sur des critères de mérite et de compétence.

Nous veillons au respect des obligations de cotisation, de rémunération et fiscales et de la réglementation du travail en refusant toute forme d'exploitation de la main-d'œuvre utilisée, recrutée ou employée, même par des tiers travaillant pour le compte de l'entreprise, avec lesquels nous n'établissons pas ou ne poursuivons pas de relations d'affaires.

Nous veillons à ce que toutes les exigences légales soient remplies afin de garantir la résidence légale sur le territoire de l'État pour les employés originaires de pays non membres de l'UE.

- **La protection de la santé et de la sécurité sur le lieu de travail**

*La protection de la santé et de la sécurité de chacun et des autres doit être la priorité absolue de tous.*

Nous promouvons la santé et la sécurité des employés et de tous ceux qui ont accès à nos lieux de travail. Des conditions respectueuses de la dignité individuelle et un environnement de travail sûr et sain sont garantis, grâce à la diffusion d'une culture de la sécurité et à la sensibilisation aux risques.

Toutes les mesures nécessaires sont mises en place pour identifier, évaluer et surveiller les risques liés à l'intégrité physique de toutes les personnes travaillant dans les usines, les bureaux et, plus généralement, sur tous les lieux de travail de l'entreprise.

Nous encourageons chacun à adopter un comportement responsable, notamment par le biais d'activités de formation continue, dans le respect des procédures de l'entreprise et des réglementations en vigueur en matière de prévention des accidents.

Dans cette optique, chaque destinataire est appelé à contribuer personnellement, dans le cadre de son activité, au maintien de la sécurité de l'environnement de travail dans lequel il opère et à se comporter de manière responsable pour protéger sa santé et sa sécurité ainsi que celles des autres.

Le fait d'être ou de se trouver sous l'influence de l'alcool, de drogues ou de substances ayant un effet similaire, dans le cadre du travail et sur le lieu de travail, sera considéré comme une prise de risque consciente.

## ***La valeur des relations entre les consommateurs et les entreprises***

### ▪ ***Les consommateurs et la qualité des produits***

*Le nom et les marques d'ICT représentent pour les consommateurs et les clients la certitude qu'ils recevront des produits de la plus haute qualité, fiabilité et sécurité.*

Nous reconnaissons que la qualité et la sécurité des produits sont primordiales pour le succès de l'entreprise. Nous vérifions soigneusement les caractéristiques des produits que nous commercialisons, afin d'assurer une satisfaction maximale des consommateurs. Nous nous engageons à utiliser des produits sûrs et de haute qualité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, de l'achat des matières premières à l'utilisation du produit.

Nous nous efforçons de veiller à ce que les consommateurs reçoivent des informations complètes, véridiques et exactes sur les produits proposés et dans la publicité ou d'autres communications qui respectent leurs droits, afin qu'ils puissent prendre des décisions d'achat en toute connaissance de cause.

Il est également essentiel de recueillir les suggestions ou les plaintes des consommateurs, en fournissant des réponses précises et en temps utile.

Toutes les personnes concernées doivent connaître et appliquer toutes les mesures prévues dans les procédures de l'entreprise et, en particulier, les procédures de gestion et les instructions opérationnelles qui font partie intégrante des systèmes de certification adoptés par l'entreprise, et respecter sans délai les exigences prévues par la réglementation relative à la production, au traitement, à la commercialisation et à la distribution du papier, de la cellulose et des produits d'hygiène et de soins personnels et ménagers.

### ▪ ***Les relations commerciales***

*Nous souhaitons établir des relations à long terme avec nos partenaires commerciaux afin de poursuivre et d'atteindre ensemble des objectifs commerciaux mutuels et de créer une valeur partagée dans le temps.*

Les relations avec les entreprises sont caractérisées par la confiance mutuelle et guidées par l'intégrité, l'honnêteté et l'équité, qui sont des éléments nécessaires.

**Le** choix des partenaires commerciaux se porte sur des opérateurs qui partagent nos valeurs et notre engagement et qui répondent à des critères d'éthique, de fiabilité, de bonne réputation, de crédibilité sur le marché cible et de fiabilité professionnelle.

#### ▪ ***Les clients***

*La satisfaction de nos clients est un atout pour ICT et un objectif que nous nous efforçons d'atteindre en permanence.*

ICT vise à répondre aux attentes de ses clients en fournissant des produits et des services de haute qualité à des conditions compétitives, en garantissant le professionnalisme, l'écoute et la rapidité de réponse à leurs besoins, dans le respect de toutes les règles établies pour protéger la concurrence loyale. Il est donc nécessaire de respecter toutes les procédures internes de gestion des relations avec les clients et de fournir de manière efficace et polie, dans le respect des dispositions contractuelles, des produits qui répondent aux attentes et aux besoins raisonnables des clients.

#### ▪ **Les fournisseurs**

*L'approvisionnement responsable et durable est essentiel pour préserver la réputation et la compétitivité d'entreprise.*

Nos fournisseurs et collaborateurs externes sont des partenaires fondamentaux dans la création de valeur, c'est pourquoi il est essentiel d'établir avec eux des relations durables basées sur la coopération, l'équité, la loyauté et la confiance.

Nous nous engageons à rechercher chez nos fournisseurs et collaborateurs externes le professionnalisme et l'engagement adéquats pour partager les principes du code d'éthique.

Les fournisseurs et les collaborateurs externes sont sélectionnés sur la base de paramètres objectifs qui tiennent compte de la compétence, du rapport entre la qualité et le bien ou le service offert, de l'équité du prix et du degré de partage des objectifs de l'entreprise, afin d'assurer en permanence la satisfaction des besoins des clients dans une mesure conforme à leurs attentes légitimes, en termes de qualité, de coût et de délais de livraison ; les contrats conclus doivent être basés sur des relations d'une extrême clarté et transparence, sur un dialogue franc et ouvert, conformément aux bonnes pratiques commerciales. La rémunération à verser doit être exclusivement proportionnelle à la prestation spécifiée dans le contrat et les paiements ne peuvent en aucun cas être effectués à une partie autre que l'autre partie au contrat ou dans un pays tiers autre que celui des parties ou de l'exécution du contrat.

Dans tous les cas, l'entreprise exige que les fournisseurs respectent toutes les lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois sur l'emploi relatives au travail des mineurs, au salaire minimum, à la rémunération des heures supplémentaires, à l'embauche et à la sécurité sur le lieu de travail.

ICT se réserve également le droit de vérifier que les fournisseurs auxquels elle fait appel opèrent dans le respect de ce code d'éthique ; à cette fin, les contrats de collaboration et de fourniture comportent une clause de confirmation de la lecture attentive du code d'éthique et de l'obligation expresse de respecter les principes qui y sont énoncés.

### ***La valeur de la durabilité et de la responsabilité sociale***

*Nous savons qu'il ne peut y avoir de bien-être pour ICT et ses personnes si nous n'œuvrons pas au bien-être de la planète.*

Nous recherchons l'équilibre entre une rémunération équitable de toutes les parties prenantes et les ressources nécessaires pour permettre à ICT de se développer de manière durable et pérenne.

Nous nous sentons responsables de la construction d'un avenir meilleur, en partageant la valeur avec la communauté dans laquelle nous opérons et vivons.

#### ▪ **Environnement**

*Nous nous engageons à utiliser les ressources de manière responsable afin de les préserver et de les mettre à la disposition des générations futures.*

Dans la gestion de nos activités, nous nous engageons à protéger l'environnement, dans le respect total de la législation nationale et européenne en vigueur, et en appliquant les meilleures pratiques.

Nous nous efforçons activement d'être plus efficaces dans l'utilisation des facteurs de production, sans gaspillage, en apportant des améliorations continues aux produits, aux processus et à la technologie pour une utilisation de plus en plus durable des ressources, en minimisant l'impact environnemental de nos activités.

Nous nous efforçons de réduire l'utilisation de matériaux et la production de déchets par des politiques d'efficacité, de réutilisation, de recyclage et d'élimination appropriée afin de minimiser l'impact sur l'environnement.

Nous encourageons les actions visant à réduire les émissions, la consommation d'énergie, d'eau et de plastique en fixant des objectifs scientifiques et en contrôlant de manière transparente les progrès accomplis. Nous favorisons l'approvisionnement en énergie provenant de sources renouvelables et en matières premières exclusivement d'origine certifiée qui garantissent un modèle de développement durable.

- **Communauté**

*Le développement économique durable doit garantir l'augmentation du bien-être social en vue d'une croissance commune.*

La participation active et responsable à la vie des communautés dans lesquelles ICT opère est une valeur fondamentale.

C'est pourquoi nous aidons la communauté à contribuer au développement économique et social par des contributions libérales ou des partenariats en faveur d'initiatives louables promues par des institutions et des organismes locaux, nationaux et internationaux à des fins sociales, scientifiques, caritatives ou de solidarité, qui s'adressent aux segments les plus faibles de la population, à ceux qui connaissent des situations de handicap, de gêne ou de difficulté.

### **Comment nous travaillons**

- **Légalité**

*Le respect des lois et des règles de l'entreprise est un principe non négociable qui guide les actions de chacun.*

Tous les destinataires du présent code d'éthique sont tenus de respecter pleinement les lois et règlements en vigueur dans les contextes dans lesquels nous opérons, aux niveaux local, national et international, ainsi que les dispositions et procédures établies par l'entreprise.

Il est essentiel que chacun adhère à ces normes avec sérieux, impartialité et sens des responsabilités. Le respect diligent de ces dispositions contribue à protéger l'intégrité et la réputation d'ICT, et à préserver les droits et les intérêts des parties concernées.

- **Prévention des conflits d'intérêts**

*Dans l'exercice des activités au nom de la société et dans la prise des décisions correspondantes, le principe d'impartialité dans l'intérêt exclusif d'ICT s'applique, en prenant des décisions avec responsabilité, transparence et selon des critères d'évaluation objectifs, en évitant les situations de conflit d'intérêts, même s'il n'est que potentiel.*

On entend par conflit d'intérêts le cas où une personne poursuit ses propres intérêts ou ceux de tiers autres que ceux de l'entreprise, ou s'engage dans des activités qui peuvent, en tout état de cause, interférer avec sa capacité à prendre des décisions dans l'intérêt exclusif de l'entreprise, en profitant personnellement d'opportunités commerciales de l'entreprise.

Chacun d'entre nous est tenu d'éviter tout conflit d'intérêts entre ses activités économiques personnelles et familiales et l'emploi qu'il occupe au sein de l'entreprise.

- **Transparence et équité dans la gestion comptable**

*Tout document qui enregistre une activité ou un événement commercial doit répondre aux exigences de véracité, d'exhaustivité, d'exactitude et de transparence.*

Chaque opération comptable effectuée est conservée de manière adéquate afin de permettre un enregistrement comptable précis et fidèle, une identification immédiate des caractéristiques et des motivations sous-jacentes à l'opération elle-même, une reconstruction aisée du processus opérationnel et décisionnel, ainsi que l'identification des niveaux de responsabilité.

Dans la mesure de sa responsabilité, chaque employé agit de manière à ce que toutes les données relatives à la gestion soient correctement et rapidement enregistrées dans la comptabilité.

Chaque écriture comptable doit refléter fidèlement les résultats des pièces justificatives correspondantes. Il est donc nécessaire que les pièces justificatives soient soigneusement conservées afin d'être facilement retrouvées.

- **Lutte contre le blanchiment d'argent et l'auto-blanchiment**

*ICT exige la plus grande transparence dans les transactions commerciales et les relations avec les tiers, dans le respect total des réglementations nationales et internationales en matière de lutte contre le blanchiment d'argent.*

Toutes les transactions financières, y compris celles avec les sociétés du groupe, sont justifiées de manière adéquate dans les relations contractuelles et sont effectuées en utilisant des moyens de paiement qui garantissent la traçabilité.

En conséquence, les destinataires ne peuvent pas entrer en relation d'affaires au nom de l'entreprise avec des partenaires, clients, fournisseurs ou tiers qui ne présentent pas de garanties d'honorabilité, qui ne jouissent pas d'une bonne réputation ou qui ont été inculpés pour des affaires relatives au blanchiment d'argent. ICT s'engage à vérifier, dans la mesure du possible, la légitimité de leurs activités de manière à éviter toute implication dans des opérations qui pourraient, même potentiellement, favoriser le blanchiment d'argent provenant d'activités illégales ou criminelles.

ICT n'achète pas de biens qui, en raison des conditions de leur offre, donnent des raisons de douter de la légalité de leur provenance, et n'entre pas en relation économique avec des personnes qui donnent des raisons de croire qu'elles sont engagées dans des activités illégales.

- **Prévention de la corruption**

*ICT ne permet aucune forme de corruption.*

Les personnes qui représentent ou agissent dans l'intérêt de l'entreprise ou qui ont des relations d'affaires avec elle doivent s'abstenir de toute forme de corruption, qu'il s'agisse de personnes publiques ou privées.

En particulier, la société s'engage à mettre en place toutes les mesures nécessaires pour prévenir et éviter les phénomènes de corruption, qu'ils soient directs ou par le biais d'intermédiaires sans exception, y compris l'instigation, notamment en adoptant des procédures spéciales qui n'autorisent que les cadeaux d'usage, en réglementant leurs modalités.

Dans les relations d'affaires, les pratiques et comportements illégaux et collusoires, les paiements illicites, les tentatives de corruption et de favoritisme, ainsi que la sollicitation directe ou par des tiers d'avantages personnels et professionnels pour soi-même ou pour d'autres sont interdits.

Nous n'autorisons aucune forme de paiement ou d'octroi d'avantages à des clients, à des contreparties commerciales et à des tiers en général qui ne résulte pas strictement d'une obligation négociée ou d'une relation commerciale régie par un accord.

- **Libre concurrence**

*Nous nous engageons à respecter la libre concurrence et à exercer nos activités dans le plein respect des règles et des lois applicables dans les pays où nous opérons, dans un cadre de transparence, de loyauté, d'honnêteté, d'équité et de bonne foi.*

ICT agit sur le marché de manière saine et loyale, et toute personne doit donc s'abstenir de tout type d'action qui pourrait être interprétée comme une concurrence déloyale, et s'engager à agir en conformité avec la législation antitrust applicable.

- **Cadeaux**

*S'acquitter de son rôle avec transparence et intégrité morale est un élément essentiel pour maintenir l'indépendance de jugement et de choix.*

Les employés de l'entreprise peuvent accepter ou offrir des cadeaux pour autant qu'ils soient licites, de valeur modeste, offerts de manière transparente et explicite, occasionnels ou offerts à l'occasion d'échanges de cadeaux habituels, et qu'ils ne créent aucune obligation ou sentiment d'obligation de part et d'autre.

Dans tous les cas, les actes de courtoisie commerciale susmentionnés doivent être autorisés par la fonction compétente et documentés conformément aux procédures en vigueur dans l'entreprise.

Tout cadeau, gratification ou divertissement professionnel inapproprié, de valeur modeste et sporadique doit être refusé ou retourné immédiatement et signalé au supérieur hiérarchique.

## ***Comment nous protégeons les données et le patrimoine de l'entreprise***

### ▪ ***Confidentialité et vie privée***

*Les informations confidentielles sont un patrimoine de l'entreprise qu'il convient de protéger et représentent les actifs grâce auxquels nous poursuivons nos objectifs et créons de la valeur.*

L'obligation de confidentialité s'étend à toutes les données de l'entreprise, ainsi qu'aux informations sur les clients, les fournisseurs et les partenaires commerciaux qui ne sont pas déjà publiques, à la manière dont les processus commerciaux sont gérés, aux documents, aux rapports, aux projets, à tout autre matériel relatif à la gestion de l'entreprise (par exemple, les transactions commerciales et financières, les activités d'innovation en matière de produits et de processus) et, de manière plus générale, à tout document ou information concernant ICT.

Nul ne peut tirer un avantage quelconque, direct ou indirect, de l'utilisation des informations confidentielles et réservées acquises dans le cadre des activités exercées pour la Société, ni communiquer ces informations à d'autres personnes, ni recommander ou inciter d'autres personnes à les utiliser.

Ces informations ne peuvent être divulguées à des tiers que pour des raisons professionnelles et seulement après les avoir informés de leur caractère confidentiel. Dans certains cas, ces tiers seront tenus de signer des accords de confidentialité spécifiques

En cas d'accès à des informations électroniques protégées par un mot de passe, celui-ci ne peut être connu que des ayants droit, qui sont tenus de le conserver soigneusement et de ne pas le divulguer.

### ▪ ***Protection des données personnelles***

*Nous garantissons la protection, la confidentialité et la conservation des données personnelles.*

Toutes les informations et données personnelles doivent être traitées conformément à la législation en vigueur et uniquement par le personnel autorisé, qui ne demande et n'enregistre que les données strictement nécessaires à des fins spécifiques et légitimes, et dont la durée de conservation n'excède pas celle prévue par la loi.

### ▪ ***Protection de la propriété industrielle et intellectuelle***

*ICT veille, dans le cadre de la mise en œuvre du principe de conformité à la loi, au respect des règles internes, communautaires et internationales protégeant la propriété industrielle et intellectuelle.*

Les destinataires protègent la propriété intellectuelle de l'entreprise (par exemple, les marques, les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les brevets) et encouragent l'utilisation correcte, à toutes fins et sous toutes formes, de toutes les œuvres intellectuelles.

Il est également interdit d'adopter un comportement visant, de manière générale, à dupliquer ou à reproduire, sous quelque forme que ce soit et sans droit, l'œuvre d'autrui.

- **Utilisation des actifs de l'entreprise et des systèmes d'information**

*Les actifs de l'entreprise sont mis à disposition pour la réalisation des objectifs de l'entreprise.*

Chaque employé et collaborateur externe est responsable de la garde, de l'entretien et de l'utilisation des ressources qui lui sont attribuées et s'engage à ne les utiliser qu'à des fins liées au service, sauf indication contraire.

En particulier, en ce qui concerne les systèmes d'information, les ressources informatiques et les réseaux ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins contraires aux dispositions impératives de la loi, à l'ordre public et aux bonnes mœurs, ainsi que pour commettre des délits ou inciter à commettre des délits, pour endommager ou altérer les systèmes d'information et les informations de tiers, ou pour obtenir illégalement des informations confidentielles.

## **Comment nous gérons les relations avec les institutions et les médias**

- **Administration publique**

*Les relations et les rapports avec les administrations publiques, les agents publics, les personnes chargées d'un service public et, en tout état de cause, toute relation à caractère public, sont inspirés par le plus strict respect des dispositions réglementaires applicables et des principes de transparence, d'honnêteté et d'équité.*

La gestion des relations avec les fonctionnaires, les exposants ou les représentants de l'administration publique est réservée exclusivement aux fonctions autorisées de l'entreprise, sur la base du système de délégation et de procuration.

Dans ces relations, il ne faut pas influencer indûment les décisions des fonctionnaires qui négocient ou prennent des décisions au nom de l'administration publique.

Il est donc interdit d'offrir ou de donner des avantages financiers, des cadeaux ou d'autres utilités, personnels ou non, même par des intermédiaires, dans le but de favoriser ou de récompenser des décisions favorables à l'entreprise, et en tout cas de reconnaître des avantages de nature à susciter, chez un tiers impartial, des doutes quant à leur équité ou à leur opportunité.

Il est interdit d'utiliser, dans les relations avec l'administration publique, des documents contenant des données fausses ou d'omettre des informations pertinentes afin d'obtenir, dans l'intérêt de l'entreprise, des contributions ou des financements nationaux ou européens. Les contributions publiques reçues ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles pour lesquelles elles ont été allouées.

Les visites d'inspection des autorités de contrôle et les relations avec les autorités judiciaires doivent être gérées par le personnel habilité dans un esprit de coopération, d'équité et de transparence, avec l'interdiction absolue d'entraver l'exercice régulier de l'activité d'inspection par la dissimulation ou la destruction de documents ou d'influencer illégalement l'exercice de cette activité.

- **Institutions et autres organisations**

*Les relations avec les institutions ou autres organisations sont caractérisées par la transparence et l'équité dans le respect des rôles institutionnels.*

ICT ne verse aucune contribution, directe ou indirecte et sous quelque forme que ce soit, aux partis, mouvements, comités et organisations politiques et syndicales, à leurs représentants et à leurs candidats, à l'exception de celles dues en vertu de réglementations spécifiques.

Aucune relation, y compris sous forme de financement, n'est autorisée avec des organisations ou associations qui poursuivent, directement ou indirectement, des buts interdits par la loi, contraires à l'éthique ou à l'ordre public, ou qui violent les droits fondamentaux de l'homme.

- **Dons et parrainages**

*ICT s'engage à traiter les dons et les parrainages de manière éthique et responsable.*

Les activités de parrainage et celles liées à des donations doivent être organisées avec soin, en respectant les principes énoncés dans notre code d'éthique, en contribuant au bien-être des communautés dans lesquelles nous opérons et en préservant la réputation et l'intégrité de l'entreprise.

Nous nous engageons à sélectionner avec soin les possibilités de parrainage et celles liées à des donations qui sont conformes aux valeurs et aux objectifs de notre entreprise, en évitant les situations qui pourraient susciter des doutes quant à notre crédibilité ou à notre neutralité.

- **Relations avec les médias**

*Les communications de l'entreprise avec le monde extérieur doivent être véridiques, claires, transparentes, sans ambiguïté ou instrumentales.*

Elles doivent en effet être cohérentes, précises et conformes aux politiques et programmes de l'entreprise.

Les relations avec les médias sont exclusivement réservées aux fonctions compétentes de l'entreprise.

Il est demandé de ne pas divulguer, sauf autorisation expresse, des informations d'entreprise de quelque nature que ce soit (organisationnelles, commerciales, stratégiques, financières, design, ainsi que des photos, vidéos ou autre matériel représentant les locaux et le personnel de l'entreprise).

Les principes éthiques de l'entreprise s'appliquent également à l'interaction avec les médias sociaux. Nous devons tous faire preuve de bon sens et de responsabilité dans la gestion de nos comptes personnels afin d'éviter que des comportements irrespectueux ou superficiels ne nuisent à la réputation d' ICT en fournissant des informations non conformes aux politiques de l'entreprise et, surtout, fausses.

## ***Sanctions et dispositions finales***

Le code d'éthique adopté par le conseil d'administration d'Industrie Cartarie Tronchetti S.p.A. est publié afin de transposer les exigences de la loi. 8 juin 2001 n. 231 (ci-après également dénommé « décret »), auquel l'entreprise a décidé de se conformer, ainsi que de se doter d'un outil supplémentaire pour la prévention des infractions prévues par le décret.

- **Violations et conséquences des sanctions**

L'entreprise sanctionne les violations du présent code d'éthique, conformément aux dispositions en vigueur en matière de relations de travail.

Toute violation des dispositions du code d'éthique par les employés peut constituer une violation des obligations de la relation de travail ou une infraction disciplinaire, conformément aux procédures prévues à l'art. 7 du Statut des travailleurs et dans le respect de la Convention collective nationale applicable, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent. Toute violation de ce type doit être traitée conformément aux dispositions du système de sanctions défini dans le modèle 231 adopté par l'entreprise.

Le respect des principes de ce code d'éthique constitue également une partie essentielle des obligations contractuelles contractées par tous ceux qui font des affaires avec les entreprises. Par conséquent, la violation des dispositions du présent code d'éthique peut constituer une rupture de contrat, avec toutes les conséquences juridiques qui en découlent en ce qui concerne la résiliation du contrat et les dommages qui en découlent.

- **Organe chargé de veiller à l'application du Code**

Le contrôle du respect du présent code d'éthique est confié au conseil de surveillance institué en vertu du décret législatif 231/2001, où sont garanties une autonomie et une indépendance opérationnelle maximales,

ainsi que l'accès à toutes les informations nécessaires à l'accomplissement des tâches qui lui sont confiées, y compris la réalisation d'éventuelles auditions aussi bien de l'auteur du signalement que de la personne faisant l'objet du signalement. Le personnel est tenu de coopérer pleinement à toute enquête en s'abstenant d'entreprendre des investigations personnelles.

#### ▪ **Signalement des infractions**

Tous les destinataires sont tenus de respecter le code et de signaler toute violation ou violation présumée des dispositions du présent code d'éthique dont ils ont connaissance dans le cadre de leurs activités professionnelles ou dans le contexte de leurs relations existantes avec la société, de la manière et dans le respect de la politique approuvée par la société conformément aux dispositions du décret législatif 24/2023 de « application de la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 relative à la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union et aux dispositions relatives à la protection des personnes qui signalent des violations du droit national ».

Les rapports peuvent être soumis via la plateforme dédiée à laquelle tout auteur du signalement peut accéder à l'adresse suivante : [www.ictgroup.net/whistleblowing/ictspa](http://www.ictgroup.net/whistleblowing/ictspa).

L'entreprise a confié la gestion du système de signalisation à un comité (ci-après dénommé « comité Whistleblowing »), composé de personnel autonome et spécifiquement formé pour la gestion des canaux de signalement.

En cas de conflit d'intérêts entre un ou plusieurs membres du comité Whistleblowing et l'auteur du signalement (par exemple, lorsque le membre du comité Whistleblowing coïncide avec l'auteur du signalement, la personne signalée ou est une personne impliquée dans le signalement ou affectée par celui-ci), le signalement peut être adressé au conseil d'administration par lettre recommandée à l'adresse suivante : Industrie Cartarie Tronchetti S.p.A. Siège de Diecimo Località Baccanella 55023 Borgo a Mozzano, Lucca, conformément aux procédures définies dans la politique approuvée et disponible sur la plateforme dédiée.

Dans le cadre de la gestion du signalement, la plus grande confidentialité et le respect de la vie privée sont garantis, conformément aux dispositions légales en vigueur, afin de préserver l'anonymat de l'auteur du signalement, en veillant en tout état de cause à ce qu'il ne fasse l'objet d'aucune forme de représailles. En particulier, les employés ne feront l'objet d'aucune mesure de rétorsion (sanctions disciplinaires, rétrogradation, suspension, licenciement, etc.), ni d'aucune discrimination dans leur traitement au travail, pour avoir signalé une violation du code d'éthique, même si celle-ci s'avère infondée, pour autant qu'elle ait été commise de bonne foi.

#### ▪ **Approbaton du code et des amendements**

Ce code d'éthique a été approuvé par une résolution du conseil d'administration de la société le 02.10.2023. Toute modification ou mise à jour sont effectuées sous la même forme et sont communiquées aux destinataires.